

Emprunter des ouvrages sur place ou à distance

Comment emprunter ?

- Identifiez-vous ou [créez Votre Compte](#) : vos identifiants peuvent vous être demandés lors de la réservation. [Pourquoi un Compte ?](#)
- Compléter, signer et renvoyer les [conditions d'utilisation](#)

Emprunt sur place

8 rue Montrochet, Lyon 2° / [Plan d'accès](#)

A 5min de Perrache : T1, bus S1 et 63 arrêt Hôtel de Région / Montrochet.

Horaires : 8h30 / 12h et 14h / 17h30

Le Centre de veille et de ressources sera fermé entre le 16 et 26 août 2016

Pour en savoir plus, [nous contacter](#)

Emprunt à distance

Le GIP PRAO prend en charge l'envoi et le retour des documents par la Poste.

Quel est le tarif pour emprunter ?

Gratuit

- Professionnels travaillant dans les structures AIO [membres du Prao](#)
- Etudiants de toutes filières

Payant

- Organismes non membres du PRAO
- Professionnels travaillant en libéral

Durée de prêt et nombre d'ouvrages

Empruntez jusqu'à 3 documents pendant 4 semaines

L'emprunt peut être prolongé pour une durée de 10 jours supplémentaires. L'emprunteur doit en faire la demande au moins 48 heures avant la date de retour initialement prévue, par mail ou téléphone. La prolongation concerne l'ensemble des documents empruntés à une même date. Tous les documents devront être renvoyés en même temps.

Retour des documents

Quel que soit le mode d'emprunt, sur place ou à distance, l'emprunteur s'engage à rendre les documents à la date prévue.

Les documents empruntés peuvent être rendus :

- sur place au Centre de veille et de ressources du PRAO
- par courrier avec suivi (enveloppe fournie par le PRAO). Les ouvrages envoyés par courrier doivent être retournés avant la date prévue, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, les droits au prêt sont suspendus durant un nombre de jours équivalent au nombre de jours de retard.

Tout document non rendu dans les délais et après relance du PRAO, par contact téléphonique et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception, sera facturé à l'abonné.

Découvrir le Centre de veille et de ressources

[> Consulter le catalogue](#)

Contact

- Recevez les nouveautés
- Signalez une nouvelle ressource
- Prolongez un emprunt
- Renseignez-vous sur les conditions d'emprunt

[> Contactez le Centre de veille et de ressources](#)